

Projet du parc solaire du haut du Couget



Projet du parc solaire du haut du Couget

Les habitants du quartier du Couget, à Auch, sont favorables au développement des énergies renouvelables et notamment de l'énergie solaire.

Ils s'opposent néanmoins fermement au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque de 10 hectares et de 35.000 panneaux en bordure du bois du Couget sur un site naturel préservé et à proximité des habitations. Ce projet leur semble totalement inadapté parce que, situé en zone urbaine à moins de 1 km de la cathédrale, il est visible des hauteurs de la ville. C'est pour pouvoir mieux se faire entendre qu'ils ont créés en juin 2018 l' Association de Sauvegarde de l'Environnement du Couget (ASEC 32) qui compte aujourd'hui 100 adhérents.

Ce projet est porté par la SAS "BC Invest" : ayant comme associés Patricia Camozzi et Dominique Bragato, le chargé de mission étant Bernard Lafitte.

Cette zone classée "constructible à long terme" avait pour vocation l'extension de la zone résidentielle du Couget. Le marché de l'immobilier étant au plus bas, la vocation de ce site a évolué vers ce projet. De plus, la proximité de la centrale électrique est une aubaine pour les investisseurs car le coût du raccordement est au minimum, de 100.000 € du kilomètre.

Ce projet de parc solaire est le seul en France à être en zone urbaine.

L'association ASEC 32 a relevé de nombreux impacts négatifs tant sur la faune, la flore, le paysage et l'incidence sur l'eau, sans compter les désagréments apportés aux riverains et à la ville d'Auch, classée "ville Pays d'art et d'histoire" et aussi "grand site Occitanie".

Les riverains sont déterminés et ont décidé de s'investir fortement dans le suivi de chaque étape du projet et notamment dans son évaluation environnementale qui est essentielle pour prendre en compte l'intérêt général.

L'ASEC 32, favorable au développement des énergies renouvelables, soutient par ailleurs d'autres projets en cours, autour d'Auch, comme les fermes photovoltaïques de Pavie, Montégut et Leboulin dont l'implantation est prévue dans des zones parfaitement adaptées comme d'anciennes carrières inexploitées ou des friches industrielles délaissées, en bordure de la route deux fois deux voies, en direction de Toulouse.